

GENEVE

Prison avec sursis pour l'ex-miss Suisse

Les dénégations de Mme G., courtière immobilière accusée de deux abus de confiance et une tentative d'escroquerie n'ont pas convaincu les jurés de la Cour correctionnelle (nos éditions d'hier). Tard dans la nuit de mercredi à jeudi, Mme G. a été reconnue entièrement coupable et condamnée à 18 mois de prison avec sursis. Libérée après deux mois de détention préventive, elle ne retournera donc pas en prison. Remboursera-t-elle les quelque 900 000 francs qu'elle a détournés? C'est une autre histoire...

Par la voix de son avocat, Me Mauro Poggia, Mme G. soutenait que ses dettes étaient, pour l'essentiel, de nature civile. Mais ce sont les arguments soutenus par le Parquet (Petra French) et les parties civiles (MMes Thierry Lüscher et Emmanuel Ducrest) qui ont convaincu l'accusée, une ancienne Miss nationale, s'est approprié de l'argent qui lui avait été confié dans le cadre d'activités de courtière et elle a tenté de couvrir ses actes en mettant en gage les actions d'une société immobilière dont elle était l'administratrice.

S.A.

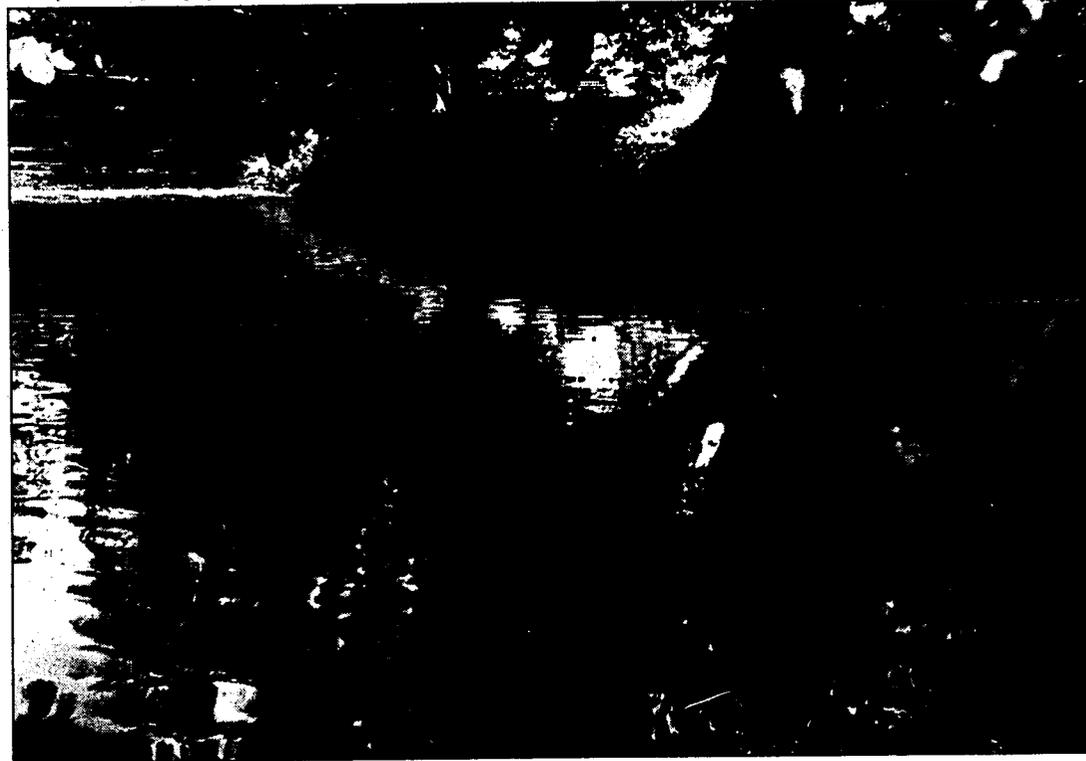
Vous avez pollué vos rivières? Eh bien, payez maintenant!

Le Département de l'intérieur voudrait créer une taxe progressive sur l'eau pour financer la sauvegarde des rivières. Un groupe de députés veut davantage. Un débat, soutenu par ce journal, a lieu aujourd'hui.

Çela pourrait s'apparenter à une minirévolution. On croyait l'eau coulant de source. Il semblait normal qu'elle soit gratuite, ou presque. Or, voilà que depuis quelques mois, certains hommes politiques genevois rappellent que l'eau a un prix et que celui-ci est bien en deçà de sa valeur réelle. Car c'est une ressource malade qu'il faut soigner et cette guérison a un coût.

Le prix de l'eau devrait donc subir une hausse substantielle au cours des prochaines années. Après l'attention portée au lac Léman, c'est au tour des rivières d'être l'objet de sérieuses inquiétudes. Deux projets de sauvegarde des rivières, l'un émanant du Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales (DIEAR) et l'autre de députés, proposent la création d'une nouvelle taxe sur l'eau afin de renaturer les cours d'eau. En complément du fonds cantonal d'assainissement des eaux, ce nouveau fonds «Rivières-nature» devrait permettre de récolter sur dix ans entre 600 et 800 millions de francs, selon les projets.

Le programme «Dix ans pour sauver nos rivières», élaboré l'année dernière par le DIEAR, prévoit un assainissement progressif



L'eau, une ressource malade. Sa guérison a un coût.

DANIEL WINTEREGG

mentation de la taxe devra être rapide. On peut donc en déduire que la différence du mode de financement est assez minime.»

taines régions les 2 fr. 50, contre 74 centimes à Genève.

Si elle se veut rassurante, la comparaison n'en inquiète pas moins les gros consommateurs d'eau, notamment les industriels.

d'une manière générale, à un traitement différencié en fonction des besoins des entreprises. Les auteurs du projet de loi sont également ouverts au dialogue: «Les opposants seront entendus

avec sursis pour l'ex-miss Suisse

Les dénégations de Mme G., courtière immobilière accusée de deux abus de confiance et une tentative d'escroquerie n'ont pas convaincu les jurés de la Cour correctionnelle (nos éditions d'hier). Tard dans la nuit de mercredi à jeudi, Mme G. a été reconnue entièrement coupable et condamnée à 18 mois de prison avec sursis. Libérée après deux mois de détention préventive, elle ne retournera donc pas en prison. Remboursera-t-elle les quelque 900 000 francs qu'elle a détournés? C'est une autre histoire...

Par la voix de son avocat, Me Mauro Poggia, Mme G. soutenait que ses dettes étaient, pour l'essentiel, de nature civile. Mais ce sont les arguments soutenus par le Parquet (Petra French) et les parties civiles (MMes Thierry Lüscher et Emmanuel Ducrest) qui ont convaincu: l'accusée, une ancienne Miss nationale, s'est approprié de l'argent qui lui avait été confié dans le cadre d'activités de courtière et elle a tenté de couvrir ses actes en mettant en gage les actions d'une société immobilière dont elle était l'administratrice.

S. A.

Découvertes

Destination montagne

Peu connu chez nous, le métier d'accompagnateur en moyenne montagne consiste à faire connaître le milieu naturel montagnard aux promeneurs. C'est la profession de Charles Lehmann. Du 11 au 29 juin, il propose aux amateurs de découvrir quelque 17 promenades de la région. Le programme est disponible au 757 67 57. (SaP)

Eh bien, payez maintenant!

Le Département de l'intérieur voudrait créer une taxe progressive sur l'eau pour financer la sauvegarde des rivières. Un groupe de députés veut davantage. Un débat, soutenu par ce journal, a lieu aujourd'hui.

Çela pourrait s'apparenter à une minirévolution. On croyait l'eau coulant de source. Il semblait normal qu'elle soit gratuite, ou presque. Or, voilà que depuis quelques mois, certains hommes politiques genevois rappellent que l'eau a un prix et que celui-ci est bien en deçà de sa valeur réelle. Car c'est une ressource malade qu'il faut soigner et cette guérison a un coût.

Le prix de l'eau devrait donc subir une hausse substantielle au cours des prochaines années. Après l'attention portée au lac Léman, c'est au tour des rivières d'être l'objet de sérieuses inquiétudes. Deux projets de sauvegarde des rivières, l'un émanant du Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales (DIEAR) et l'autre de députés, proposent la création d'une nouvelle taxe sur l'eau afin de renaturer les cours d'eau. En complément du fonds cantonal d'assainissement des eaux, ce nouveau fonds «Rivières-nature» devrait permettre de récolter sur dix ans entre 600 et 800 millions de francs, selon les projets.

Le programme «Dix ans pour sauver nos rivières», élaboré l'année dernière par le DIEAR, prévoit un prélèvement progressif de 8 centimes par mètre cube d'eau en 1997, à 80 centimes en 2007. Quant au projet de loi interpartis - qui reprend en grande partie le projet du DIEAR -, déposé au Grand Conseil le 26 janvier dernier et renvoyé en commission fin mai, il entend financer son programme par un prélèvement immédiat de 80 centimes, et cela dès 1997 également. «Si le DIEAR veut obtenir les 600 millions nécessaires à la renaturation des rivières, explique le socialiste René Longet, coauteur du projet de loi, l'aug-



L'eau, une ressource malade. Sa guérison a un coût.

DANIEL WINTEREGG

mentation de la taxe devra être rapide. On peut donc en déduire que la différence du mode de financement est assez minime.»

Bien plus chère chez nos voisins

Sachant que la consommation individuelle d'eau s'élève en moyenne à 250 litres par jour à Genève, le fonds «Rivières-nature» représenterait un montant de 75 francs par an et par personne pendant dix ans. Une majoration qui, selon le député socialiste, reste modeste au regard d'autres pays européens comme la France, où le seul prix de l'élimination et du traitement de l'eau usée (l'équivalent de la taxe annuelle d'épuration) ascende dans cer-

taines régions les 2 fr. 50, contre 74 centimes à Genève.

Si elle se veut rassurante, la comparaison n'en inquiète pas moins les gros consommateurs d'eau, notamment les industriels. Et leurs réactions ne se sont pas fait attendre. Peu après le dépôt du projet de loi, la Chambre genevoise d'agriculture et l'Association des industries chimiques genevoises se sont vivement inquiétées des «effets dramatiques» d'une nouvelle taxe, «à l'heure où nos entreprises luttent pour leur survie».

Exonérer les agriculteurs?

Conscient de ce danger, Claude Haegi, chef du DIEAR, s'est dit favorable à l'exonération pure et simple des agriculteurs et

d'une manière générale, à un traitement différencié en fonction des besoins des entreprises. Les auteurs du projet de loi sont également ouverts au dialogue: «Les opposants seront entendus par la Commission agriculture et environnement, souligne M. Longet, et nous sommes prêts à les écouter.» Et de conclure: «Le prix de l'eau doit être équitable.» Une péréquation laborieuse dont il sera sans doute question aujourd'hui à midi et quart à l'Hôtel Métropole pendant le débat «La bataille pour l'eau», organisé par la Société suisse pour la protection de l'environnement avec le soutien du *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne*.

Alexandra Deguz